

13 NOV 2019

# Forage et puits



## FICHE DÉCLARATIVE PRÉALABLE

à la réalisation de FORAGE, PUIITS, SONDRAGE, FOUILLE

au titre des articles :

- L411-1 du code minier pour les ouvrages de plus de 10 m de profondeur,
- L214-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau),
- L 511-1 du code de l'environnement (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les ouvrages compris ou annexes à une ICPE.

Cette fiche est constituée de 2 parties. La seconde partie sera adressée, selon les cas, soit avec la première partie et les documents joints, soit au minimum un mois avant la date de début des travaux.

Le service instructeur vous tiendra informé(e) des informations complémentaires éventuelles à fournir.

Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.

Cette fiche déclarative préalable est à adresser à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Site de Limoges) et à la Direction départementale des territoires si la réalisation concerne l'article L214-1 du code de l'environnement.

Mel: de3s.sei.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr



DREAL NOUVELLE-AQUITAINE

Département Énergie Sol, Sous-Sol  
Immeuble Pastel CS 5321B  
22 rue des Pénitents Blancs  
87032 Limoges cedex 1

Nom (ou raison sociale) : _____	UNELO	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : _____	
Prénom : _____		N° SIRET : _____	79146588300019
Adresse : _____	465 AVENUE DE LARRIGAN	N° PACAGE (si exploitation agricole) : _____	DDTM 40 - Police de l'Eau
Code postal : _____	40510	N° Cascade	
Ville : _____	SEIGNOSSE		
Tél : _____	07 89 09 70 09		
Fax : _____			
Mel : _____	tchardin@unelo.fr		

40	2019	80427
----	------	-------

## première partie

### I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Vous

### Installation classée pour l'environnement ?

L'ouvrage concerne-t-il une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Dénomination et raison sociale de l'exploitant : _____
Régime de l'installation : <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Déclaration	Adresse : _____
Adresse : _____	Code postal : _____
Code postal : _____	Ville : _____
Ville : _____	Tél : _____
Tél : _____	Fax : _____
Fax : _____	Mel : _____
Mel : _____	Nom et qualité du signataire de la demande : _____
Date de l'autorisation ou du récépissé : _____	
Service d'inspection si ICPE existante : _____	

Cadre réservé à l'Administration :			
Prof (m) : <u>24</u>	Q (m <sup>3</sup> /h) : _____	V (m <sup>3</sup> /an) : _____	
Cote TN du Forage : Z (m NGF) : _____	X : _____	Y : _____	
Forage en ZRE : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	N° S3IC : _____		
Service instructeur : <input checked="" type="checkbox"/> SPE	<input type="checkbox"/> DREAL	<input type="checkbox"/> DD(CS)PP	<input type="checkbox"/> CARS
Procédures associées : <input checked="" type="checkbox"/> DREAL Code Minier <input type="checkbox"/> CARS Usage sanitaire			

AGG  
2PF  
At. insc. étang  
Londres Prof

## II. LOCALISATION DE L'OUVRAGE

Où ?

Deux plans de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25 000 et du cadastre seront annexés selon l'exemple joint.

Nappe ou aquifère : \_\_\_\_\_ NAPPE DE SURFACE  
 Profondeur : \_ 24 m  
 Commune de situation de l'ouvrage : \_\_\_\_\_ SEIGNOSSE  
 Lieu-dit : \_\_\_\_\_  
 Désignation cadastrale – Section : \_\_\_\_\_ AE  
 Parcelle N° : \_\_\_\_\_ 124



Existe-t-il des sources ou des ouvrages de prélèvement en nappe souterraine dans un rayon de 500 mètres ?  OUI  NON  
 Si OUI, l'indiquer sur le plan au 1/25 000 localisant votre ouvrage.

Nombre total de forages exploités par le demandeur :  
 0 (joindre la copie des autorisations).

**DÉCLARATION D'EXISTENCE**  
 date de réalisation :  
 \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**CRÉATION D'OUVRAGE**  
 date prévisionnelle de commencement des travaux :  
 18 / 11 / 2019

**RÉEMPLACEMENT D'OUVRAGE**  
 OUI  NON  
 Si OUI : Date de création de l'ancien ouvrage : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 Abandonné le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 Identifiant Code BSS : [ \_\_\_\_ / \_\_\_\_ ] (ex : 08035X0398/F)  
 Date prévisionnelle de commencement des travaux de l'ouvrage de remplacement : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## Distance des installations susceptibles d'altérer la qualité des eaux

(Aucun forage ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines.)

Veuillez préciser la distance du lieu d'implantation prévu par rapport à...	minimum réglementaire	Distance prévue (indiquez "néant" si aucune installation)
une décharge ou une installation de stockage de déchets ?	200 m	NEANT
des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif ?	35 m	NEANT
des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ?	35 m	NEANT
de stockages hydrocarbures, de produits chimiques ou phytosanitaires ?	35 m	NEANT
des bâtiments d'élevage et de leurs annexes ?	35 m	NEANT
et dans le cas d'un forage destiné à effectuer des prélèvements d'eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraichères...		
des parcelles potentiellement concernées par l'épandage des déjections animales et effluents d'élevage issus des installations classées ?	50 m	NEANT
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente < 7 %) ?	35 m	NEANT
des parcelles concernées par les épandages de boues issues des stations de traitement des eaux usées urbaines ou industrielles (si pente > 7 %) ?	100 m	NEANT

Sera-t-il situé : (s'adresser, si nécessaire, en mairie)

Situation ?

- En zone inondable  
 Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable  
 Sur un ancien site industriel  
 Au-dessus d'un stockage souterrain de gaz  
 Dans une zone où des eaux de ruissellement peuvent s'accumuler

### III. USAGES DE L'OUVRAGE

Usage ?

Prélèvement domestique (ou inférieur à 1000 m <sup>3</sup> /an) <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/>
Prélèvement non domestique (ou supérieur à 1000 m <sup>3</sup> /an)	<input checked="" type="checkbox"/>
Sondage ou forage de reconnaissance pour recherche d'eau d'un volume > 1000 m <sup>3</sup> /an	<input type="checkbox"/>
Forage effectué pour rabattement de nappe pour chantier de génie-civil	<input type="checkbox"/>
Forage effectué au titre de la surveillance quantitative ou qualitative des eaux souterraines	<input type="checkbox"/>
Forage de défense contre l'incendie	<input type="checkbox"/>
Forage de reconnaissance géotechnique	<input type="checkbox"/>
Forage pour géothermie <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/>
Forage pour exploitation minière, stockage gaz	<input type="checkbox"/>
Forage de surveillance et de dépollution des sites et sols pollués	<input type="checkbox"/>
Forage pour réinjection d'eau dans un aquifère	<input type="checkbox"/>
Forage destiné aux prélèvements d'eau d'une ICPE, à la surveillance des effets d'une ICPE	<input type="checkbox"/>
Forage d'eau thermo-minérale	<input type="checkbox"/>
Autres (à préciser) : _____	<input type="checkbox"/>

### IV. PRÉLÈVEMENTS ENVISAGÉS

Prélèvements ?

Débit d'exploitation (capacité nominale de la pompe) : \_\_\_\_\_ 6 m<sup>3</sup>/h  
 Volume annuel prévisionnel : 9 000

Usages	Période	m <sup>3</sup> /h	m <sup>3</sup> /jour	m <sup>3</sup> /an
LAVAGE VEHICLES	De JANVIER à DECEMBRE			6 000
ARROSAGE ESPACE VERTES	De AVRIL à OCTOBRE			3 000
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			
	De _____ à _____			

### V. UTILISATION DE L'EAU

Utilisation ?

#### V.1 Usage domestique (unifamilial)

Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavage sols...)  
 Préciser l'usage : \_\_\_\_\_

Avec usage alimentaire ou sanitaire (boissons, lavage des légumes, vaisselles, linge, lavage du corps...)  
 Préciser l'usage : \_\_\_\_\_

#### V.2 Usages privé

Sans usage alimentaire

##### A1- Usage agricole

<input type="checkbox"/> <b>Abreuvement des animaux</b> Type d'animaux : _____ Nombre : _____ Besoins en eau : _____ m <sup>3</sup> /an	<input type="checkbox"/> <b>Irrigation estivale</b> Nature des cultures irriguées : _____ Surface irriguée : _____ ha L'eau, est-elle stockée dans un bassin ou une réserve avant irrigation ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON SI OUI, surface de la réserve : _____ m <sup>3</sup>
	<input type="checkbox"/> <b>Lutte antigel</b> Surface concernée : _____ ha

1. La déclaration doit également être effectuée en mairie, grâce au CERFA 13 837-02.

2. Les forages géothermiques font appel à d'autres procédures, les différentes informations et démarches se trouvent sur le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/>.

**A2- Usage Industriel ou commercial**  Nature de l'activité : LAVAGE VEHICLES ET ESPACES VERTES

- |  |              |                    |
|--|--------------|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Process non alimentaire :           | _____        | m <sup>3</sup> /an |
| <input type="checkbox"/> Refroidissement :                   | _____        | m <sup>3</sup> /an |
| <input checked="" type="checkbox"/> Arrosage espaces verts : | <u>3 000</u> | m <sup>3</sup> /an |
| <input type="checkbox"/> Incendie :                          | _____        | m <sup>3</sup> /an |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autre :                  | <u>6 000</u> | m <sup>3</sup> /an |
| <i>(à préciser)</i> _____                                    |              |                    |

**A3- Usage agrément, Loisirs**  Nature de l'activité : \_\_\_\_\_

Avec usage alimentaire

**B1- Usage Industriel, agroalimentaire**  Nature de l'activité : \_\_\_\_\_

- |  |       |                    |
|--|-------|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Process alimentaire : | _____ | m <sup>3</sup> /an |
| <input type="checkbox"/> Usage sanitaire :     | _____ | m <sup>3</sup> /an |
| <input type="checkbox"/> Refroidissement :     | _____ | m <sup>3</sup> /an |
| <input type="checkbox"/> Embouteillage :       | _____ | m <sup>3</sup> /an |
| <input type="checkbox"/> Autre :               | _____ | m <sup>3</sup> /an |
| <i>(à préciser)</i> _____                      |       |                    |

**B2- Alimentation en eau potable privée**

Types de locaux alimentés (restaurant, hôtel, débit de boissons, centre d'accueil, camping, gîtes, lotissements privés ...) <i>(à préciser)</i> :	_____
Nombre de personnes concernées :	_____

**V.3 Usages par une collectivité publique**

Sans usage alimentaire

- |   |       |                 |                |
|---|-------|-----------------|----------------|
| <input type="checkbox"/> Arrosage (pelouses, serres, terrain de sport) Préciser l'usage : | _____ | Surface : _____ | m <sup>2</sup> |
| <input type="checkbox"/> Lutte DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie)               |       |                 |                |
| <input type="checkbox"/> Entretien/nettoyage des voies et matériels publics               |       |                 |                |
| <input type="checkbox"/> Autre <i>(à préciser)</i> _____                                  |       |                 |                |

Avec usage alimentaire


- |   |
|---|
| <input type="checkbox"/> Prélèvement destiné à la consommation humaine par une collectivité |
| <input type="checkbox"/> Piscine  |
| <input type="checkbox"/> Autre <i>(à préciser)</i> _____                                    |

**VI. COMPATIBILITÉ AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET LE SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

*Compatibilité ?*

- Afin de respecter le code de l'environnement et le SDAGE, le forage et ses prélèvements ultérieurs :
- ne doivent entraîner aucune dégradation de la qualité d'une nappe utilisée pour l'alimentation en eau potable.
  - sont exécutés de telle sorte qu'il n'y a aucune mise en communication des nappes de surface avec les nappes profondes .
  - n'entrent pas en concurrence avec l'alimentation en eau potable ou le thermalisme.
  - en cas de prélèvement, le forage est équipé d'un compteur d'eau.

Fait à Seignosse, le 8/11/19  
(signature)



Pièces à joindre : emplacement du forage sur cartes, copies des autorisations pour les forages exploités (le cas échéant)

## Seconde partie

### INFORMATIONS A FOURNIR

- avec la première partie en cas de régularisation d'ouvrage
- au minimum UN MOIS avant le début des travaux

### I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

*Vous*

Nom (ou raison sociale) : _____ UNELO	Nom et qualité du signataire de la demande si personne morale : _____
Prénom : _____	N° SIRET : 79146588300019
Adresse : 465 AVENUE DE LARRIGAN	N° PACAGE (si exploitant agricole) : _____
Code postal : 40510	
Ville : SEIGNOSSE	
Tél : 07 89 09 70 09	
Fax : _____	
Mel : tchardin@unelo.fr	

### II. ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

*Le foreur*

NOM ou raison sociale de l'entreprise : PROSPER FORAGES	L'entreprise est-elle adhérente à la charte de qualité des puits et forages d'eau ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Adresse : 465 AVENUE DE LARRIGAN	
Code postal : 40510	
Ville : SEIGNOSSE	
Tél : 05 58 57 48 58	
Fax : _____	
Mel : prosperforages@prosper-forages.com	

### III. DESCRIPTIF DES TRAVAUX (dans le cas d'un forage ou d'un puits)

*Ouvrage*

#### III.1 Technique de réalisation

Un même ouvrage ne doit en aucun cas permettre le prélèvement simultané dans plusieurs nappes distinctes superposées. Afin d'éviter tout mélange d'eau entre les différentes formations nappes rencontrées, lorsqu'un forage traverse plusieurs nappes celles qui ne sont pas exploitées doivent être masquées de manière étanche par tubage et cimentation.

#### Procédé de forage retenu :

- forage au battage
- forage au rotary

- forage au marteau fond de trou
- puits par havage
- autres (à préciser) : \_\_\_\_\_

Il est à noter que dans le cas de la réalisation d'un forage géothermique, l'ouvrage doit être cimenté sur toute sa hauteur. Les informations nécessaires au respect des prescriptions réglementaires sont présentées sur le site <http://www.geothermie-perspectives.fr/>.

FICHE DÉCLARATIVE de Réalisation ou d'Existence de FORAGE, PUITS, SONDAGE, FOUILLE

Remplissez les tableaux ci-dessous pour décrire la réalisation et les matériaux qui seront employés.

1 Forage

Coupe technique ci-après

Côte début	Côte fin	Diamètre du forage (mm)	Mode de forage	Fluide du forage
0 m	20 m	305 mm	rotary	boue
20 m	40 m	216 mm	rotary	eau

2 Equipement (tubage, cimentation, crépines, massif de gravier)

EXEMPLE

Côte début	Côte fin	Diamètre du tube (mm)	Mode de forage	Épaisseur (mm)	Nature cimentation et massif de gravier
0 m	20 m	244 mm	tube acier ordinaire	5 mm	cimentation sous pression
20 m	40 m	152 mm	PVC forage crépiné de 24 à 36 mm	9 mm	massif de gravier siliceux

3 Précisez les produits qui seront injectés lors du forage, leur traitement et leur destination

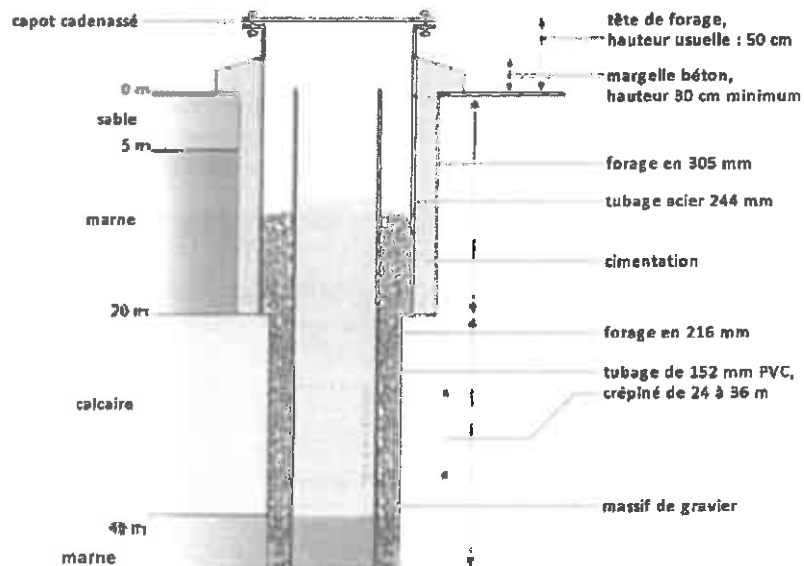
Type de produit et qualité	Méthode de traitement envisagée (indiquer néant si aucun produit)	Destination finale des produits utilisés
boues :	Aucune produit utilisé - Foration à l'air	
développement :	Pompe immergée 4 pouces	
autres :		

III.2 Coupe technique du forage

EXEMPLE

coupe de votre forage à joindre sur papier libre

Coupe technique ci-après





# DOSSIER TECHNIQUE

## COUPE PREVISIONNELLE DE FORAGE D'EAU

<b>Entreprise:</b>	<b>SARL PROSPER FORAGES</b>
<b>Client:</b>	<b>UNELO</b> 465 AVENUE DE LARRIGAN 40510 SEIGNOSSE
<b>Maître d'oeuvre:</b>	<b>UNELO</b> 465, avenue de Larrigan 40510 SEIGNOSSE
<b>Exploitant:</b>	<b>UNELO</b> 465 avenue de Larrigan 40510 SEIGNOSSE

**Code National BSS :**

**N° Déclaration \*\* :**

**Police de l'eau \* :**

\* Numéro de déclaration au titre de la police de l'eau

\*\* N° d'enregistrement de déclaration préalable

**Lieu de l'ouvrage :** Larrigan

40510 SEIGNOSSE

**Coordonnées :** Longitude 348 222      Latitude 6 296 564      **Altitude :** 14.80 m  
Zone Lambert-93 métrique

**Nombre de forages :** 1

**Date début de l'ouvrage :** 18/11/2019

**Resp. M. Ouvrage :**

**Date fin de l'ouvrage :** 20/11/2019

**Resp. M. Oeuvre :**

**Machine :** ECOFORE 603

**Resp. Chantier :**

**Date début pompage :**

**Niveau statique non perturbé :** 0.00 m

**Date fin de pompage :**

**Débit Maxi. d'essai :** 0.00 m<sup>3</sup>/h

**Nombre de nappes identifiées :**

**Rabatement correspondant :** 0.00 m

**Notes :**



## TRONCONS de L'OUVRAGE

## COUPE PREVISIONNELLE DE FORAGE D'EAU

<b>Client:</b>	<b>UNELO</b>
<b>Maître d'oeuvre:</b>	<b>UNELO</b>
<b>Lieu de l'ouvrage :</b>	<b>Larrigan</b>
	<b>40510 SEIGNOSSE</b>

## LITHOLOGIE

De	à	Libellé
0.00	1.00	Sable
1.00	1.50	Sable gris/noir/tourbe
1.50	3.00	Sable noir tourbe
3.00	24.00	Sable grossier

## FORAGE

De	à	Ø"	Ømm	Mode de forage	Fluide de forage
0.00	10.00	8"5/8	219.00	Autre	Eau-claire

\* Reconnaissance

## TUBAGE

De	à	Ø"	Ømm	Epais.	Ecra.	Nature du tubage	Type	Slot	Vide %
0.00	16.00	4"7/8	125.00	5.00		P.v.c.	Tube-plein		
16.00	23.00	4"7/8	125.00	5.00		P.v.c.	Crepine fentes	0.50	5
23.00	24.00	4"7/8	125.00	5.00		P.v.c.	Tube-decanteur		
24.00	24.10	4"7/8	125.00	5.00		P.v.c.	Bouchon-de-pied		

## REEMPLISSAGE

De	à	Ø"	Ømm	Matériau	Nature	Méthode de pose	Texture	Gra. (mm)	Vol. m3
0.00	10.00	4"7/8	125.00	Remblai					
10.00	24.00	4"7/8	125.00	Gravier	Gravier de sibelco	Gravitaire	Roule	1.00-2.50	

## ACCESSOIRE

De	à	Type d'accessoire
0.00	2.50	Socle beton 1.75m x 1.75m x 0.30m tube protection capot cadenas



# COUPE PREVISIONNELLE DE FORAGE D'EAU

Travaux réalisés : 1/1

du ~~10/11/2019~~ au ~~20/11/2019~~

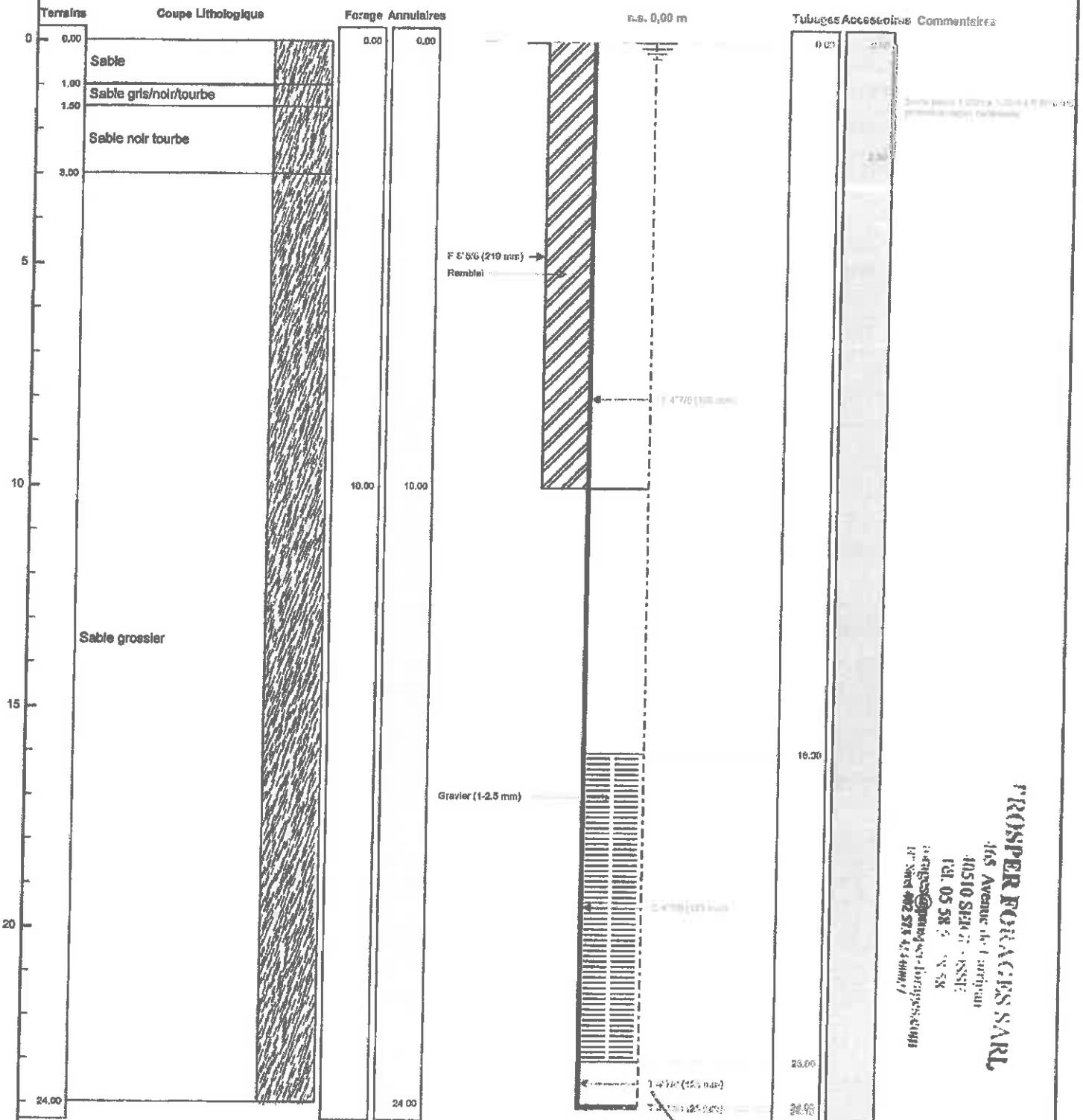
Client : **UNELO**  
 Maître d'œuvre : **UNELO**  
 Localisation de l'ouvrage : **Larrigan**  
**40510 SEIGNOSSE**

Coordonnées de l'ouvrage :  
 Lambert-93 métrique  
 Longitude (X): 348 222  
 Latitude (Y): 6 296 564  
 Altitude sol (Z): +14,800 m

Echelle : 1/121

Profondeurs en m au-dessous du repère zéro sol (signe + au-dessus)

Nombre de forages : 1



**PROSPER FORAGES SARL**  
 165 Avenue de Larrigan  
 40510 SEIGNOSSE  
 TEL: 05 58 51 45 58  
 prospers@prospers-forages.com  
 17, rue de la République 40510 Seignosse



Le 08/11/2019 à SEIGNOSSE  
**CERTIFIE CONFORME A L'OUVRAGE EXECUTE**  
 Tampon et signature du chef d'entreprise

### III.3 Protections et équipement de la tête de forage

#### Rappel de la réglementation générale :

Une margelle bétonnée doit être réalisée de manière à éloigner les eaux de la tête du forage. Cette margelle est de 3 m<sup>2</sup> au minimum autour de la tête et 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel. Cette margelle n'est pas obligatoire lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local. La tête du forage s'élève au moins à 0,5 m au-dessus du sol.

Un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête du forage. Il doit permettre un parfait isolement des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En dehors des périodes d'exploitation, l'accès à l'intérieur du forage est interdit par un dispositif de sécurité. Les conditions de réalisation et d'équipement du forage doivent permettre au minimum de relever le niveau statique de la nappe par sonde électrique (prévoir le cas échéant un tube guide sonde).

Le forage doit être équipé d'une plaque mentionnant le numéro de récépissé de déclaration.

Schématisez le dispositif de protection qui sera mis en place (margelle, local, hauteur de la tête, dispositif de fermeture, tube guide sonde)

Voir diagramme ci-apres

—

### III.4 Pompages d'essai

Le demandeur doit s'assurer des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution de pompages d'essais et garantir la qualité des eaux rejetées. Les pompages d'essai doivent également permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins situés dans un rayon de 500 m par un suivi de l'influence des essais de pompage dans des forages voisins.

Indiquez les forages et sources existants dans un rayon de 500 m : (indiquez néant si aucun forage)

Nom du gestionnaire du forage	Distance (m)	Profondeur (m)

# SCHÉMA TÊTE DE FORAGE 219mm – OUTIL SONDE/TRI-LAME

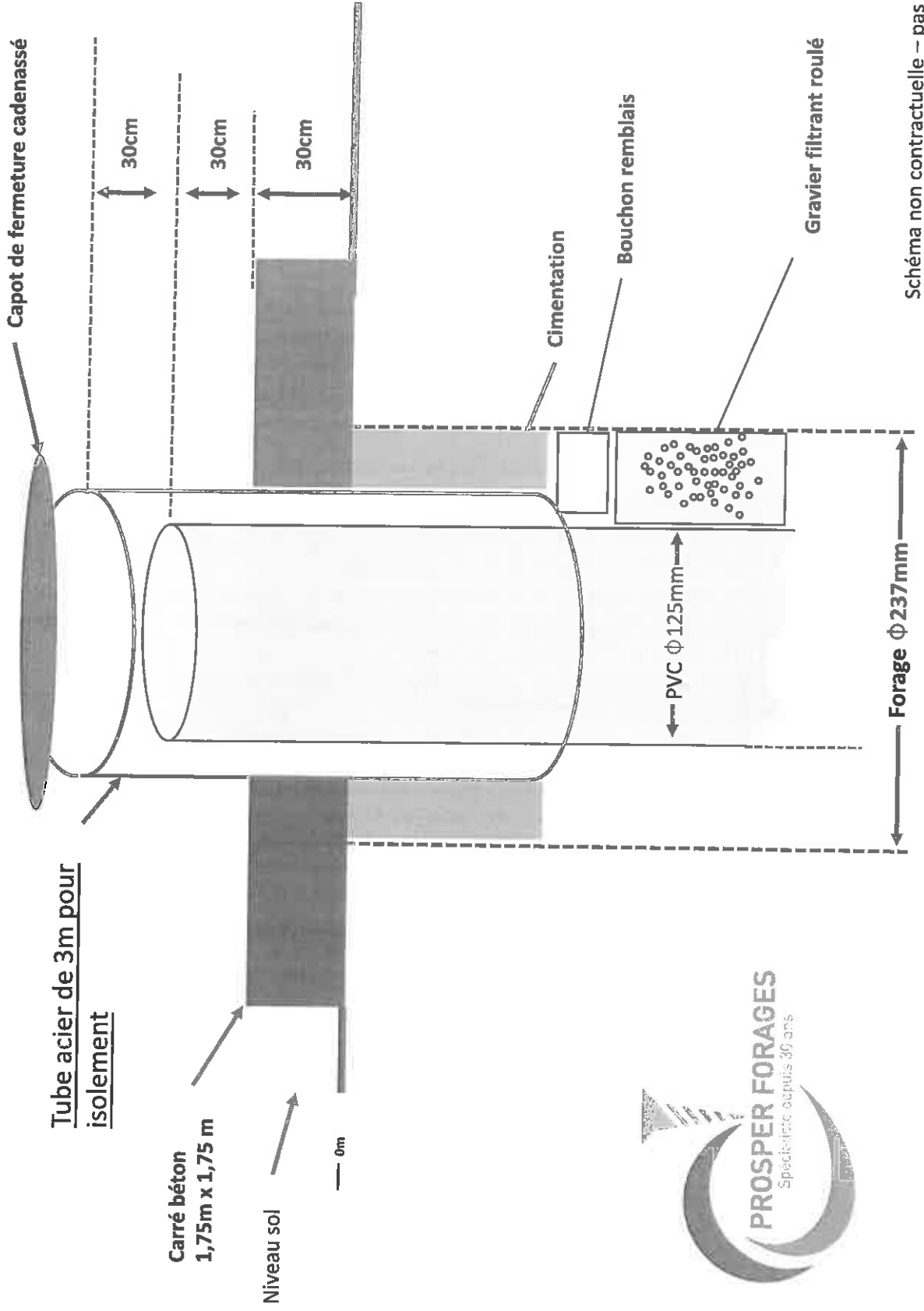


Schéma non contractuelle – pas à l'échelle

#### IV. CAS DES FORAGES ABANDONNÉS

Tout forage abandonné doit être comblé par des techniques appropriées. Elles doivent garantir l'absence de circulation d'eau entre les différentes nappes d'eau souterraine contenues dans les formations géologiques aquifères traversées et l'absence de transfert de pollution.

Date prévue **on ne le** des travaux de comblement :

Techniques **retenues** pour réaliser le comblement :

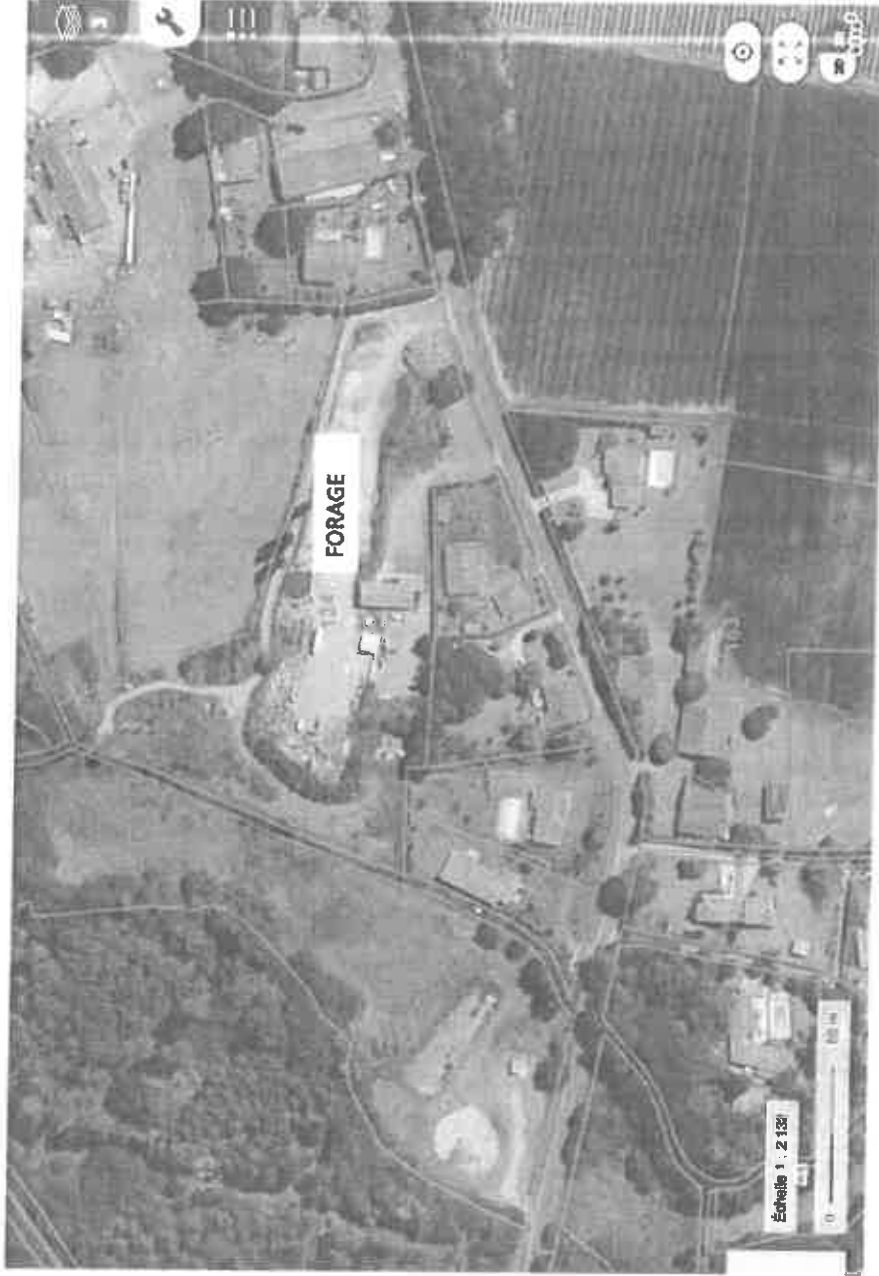
*Cette déclaration ne vaut pas autorisation de prélèvement. Celle-ci fera l'objet d'une autre procédure particulière qui vous sera précisée par le service instructeur.*

Fait à Seignosse, le 8/11/19  
(signature)



#### **LISTE DES PIÈCES À JOINDRE A CET IMPRIMÉ**

- plan de situation au 1/25 000 avec indication précise de l'emplacement de l'installation et des ouvrages voisins, ainsi que les lieux de rejets éventuels,
- extrait de plan cadastral des parcelles concernées portant implantation de l'installation,
- copie des autorisations pour les forages exploités (le cas échéant),
- coupe technique du forage



< AFFICHER DES COORDONNÉES

X: 348222.34 m  
Y: 6296563.68 m  
Altitude: 14.77 m

SYSTÈME DE RÉFÉRENCE

Lambert 93 ↕

mètres ↕

QUADRILLAGE

✖ Afficher

Je soussigné CHARDIw Thomas  
propriétaire au 465 avenue Larrigan  
40510 SEIGNOSSE, donne mon accord  
à la réalisation d'un feuage sur mon  
terrain.

fait à Seignosse le 8/11/19



SCI TOUNDRA  
465 AV LARRIGAN  
40510 SEIGNOSSE



Jean Christophe GAYMARD

DIPLOME SUPERIEUR DU NOTARIAT

NOTAIRE

Successeur de Me Henry MOUZIN-LIZYS

Xavier BRUNEL  
Notaire

RECEPTION :

De 9h à 12h et de 13h30 à 18h  
Etude fermée le samedi.

Sur demande bureau disponible pour  
personnes à mobilité réduite.

38, Cours Galliéni  
BP 47  
40101 - DAX CEDEX

Tél. : 05 58 90 00 50  
FAX : 05 58 74 19 71

Service Négociation Immobilière :  
05 58 90 27 17

## ATTESTATION

Maître Xavier Brunel notaire au sein de l'office notarial de Maître Jean-Christophe GAYMARD, notaire à DAX (Landes), 38, Cours Galliéni.

### Certifie et atteste :

I- Qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Christophe GAYMARD, notaire à DAX, le 04 septembre 2012 contenant Vente :

Monsieur Georges Marcel CHARDIN, et Madame Joëlle DABROWSKI, son épouse, demeurant ensemble à SEIGNOSSE (Landes) Avenue de Larrigan.

Nés, savoir :

Monsieur à SEIGNOSSE (Landes) le 1er juin 1951.

Madame à MONT DE MARSAN (Landes) le 26 septembre 1960.

### ONT VENDU A

La Société dénommée TOUNDRA, Société Civile Immobilière au capital de 100,00 € ayant son siège social à SEIGNOSSE (Landes) 465 avenue de Larrigan identifiée sous le numéro SIREN 751 234 626 RCS DAX.

### L'IMMEUBLE ci-après désigné :

Sur la commune de SEIGNOSSE (Landes) 465 avenue de Larrigan :

Un local commercial à usage de bureaux en l'état d'inachèvement comprenant : une réception, un dégagement, des toilettes, cinq bureaux, une pièce archives, une pièce planning et un auvent, ainsi qu'un cabanon et un local compresseur et terrain autour

Cadastré sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
AE	124	465 avenue de Larigan	01	36	97

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve.



Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté.

Tout règlement supérieur à 75 000 € devra être effectué par virement bancaire ou chèque de banque.

II- Qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Christophe GAYMARD, notaire à DAX, le 27 mars 2019 contenant Vente :

La Société dénommée TOUNDRA, Société civile immobilière au capital de 100 €, dont le siège est à SEIGNOSSE (40510), 465 avenue de Larrigan, identifiée au SIREN sous le numéro 751234626 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX.

### **A VENDU A**

Monsieur Thomas CHARDIN, co-gérant, demeurant à SEIGNOSSE (40510) 465 avenue Larrigan.  
Né à BAYONNE (64100), le 18 août 1985.  
Célibataire.

Madame Fanny BARBE, co-gérante, demeurant à SEIGNOSSE (40510) 465 avenue Larrigan.  
Née à BAYONNE (64100), le 13 septembre 1986.  
Célibataire.

### **L'IMMEUBLE ci-après désigné :**

A SEIGNOSSE (LANDES) 40510 465 Avenue de Larrigan.

Un local commercial à usage de bureaux comprenant : une réception, un dégagement, des toilettes, cinq bureaux, une pièce archives, une pièce planning et un auvent,

Ainsi qu'un cabanon

Et terrain autour.

Figurant ainsi au cadastre :

Sect.	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
AE	193	465 avenue de Larigan	00	82	23

Etant ici précisé que ladite parcelle provient de la parcelle cadastrée AE n°124.

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

**EN FOI DE QUOI j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait en mon Etude,  
Le 21 mai 2019



## FILIACTION D'UNE PARCELLE ANNULEE



Vous recherchez une parcelle dans le département 040 et la commune SEIGNOSSE  
pour l'identifiant AE 124

## Résultat de la recherche

La parcelle que vous avez demandée est annulée.

Identifiant de la parcelle mère	Identifiant des parcelles filles	Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
296 . AE 0124	.	.	.	.
.	296 . AE 0192	0ha56a76ca	Terre Ter. à bâtir	465 av de larrigan
.	296 . AE 0193	0ha82a23ca	Terre Sol	av de larrigan

[Retour à la consultation](#)

SPDC - DY dt. 24/05/2019

Commune  
SEIGNOSSE (298)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1299 T

Document vérifié et numéroté le 17/12/2018  
APTGC de DAX

Par  
**Stéphane GLEISES**  
Inspecteur du PTGC

DAX  
POLE TOPOGRAPHIQUE  
9 AVENUE PAUL DOUMER  
BP 303  
40107 DAX  
Téléphone : 05.58.56.37.48  
Fax : 05.58.56.37.11  
ptgc.400.dax@dglf.finances.pouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain
- C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Section : AE  
Feuille(s) : 000 AE 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/2000  
Date de l'édition : 17/12/2018  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé

Par **LAURENT GAUBERT** (2)

Réf. : T18-0475

Le 10/12/2018

(1) Réviser les mentions relatives à la forme à titre explicite que dans le cas d'une reprise après révision par voie de mise à jour. S'agit de former à la signature des propriétaires avec affichage aux communes concernées.  
(2) Qualité de la signature (géomètre expert, directeur, géomètre ou technicien inscrit au cadastre, etc.)  
On trouve les noms et qualité des signataires sur les plans ou documents cadastraux dans les communes concernées ou l'annuaire départemental.



Sujet : [INTERNET] Prosper Forages - Fiche déclaratif préalable UNELO Seignosse

De : > prosperforages (par Internet) <prosperforages@prosper-forages.com>

Date : 13/11/2019 17:53

Pour : Brice LABADIE <brice.labadie@landes.gouv.fr>, Claderes Marie - DDTM 40/ SPEMA/ <marie.claderes@landes.gouv.fr>, ddtm-spema@landes.gouv.fr

Copie à : Thomas Chardin <tchardin@unelo.fr>, de3s.sei.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Bonjour,

Merci de bien vouloir trouver ci-joint une demande d'autorisation pour un forage à Seignosse pour la société UNELO.

Vous trouverez :

1. La Fiche Déclarative signée.
2. Le dossier technique - coupe prévisionnelle - issu du logiciel GESFOR.
3. Une lettre manuscrite du propriétaire du parcelle nous autorisant à forer.
4. Une attestation de propriété du notaire.

A votre disposition

Cordialement

Mark

— Capture d'écran 2018-05-04 à 16.12.48.png —

## Mark ten Have Gérant Associé

465 avenue du Larrigan  
40510 SEIGNOSSE  
05 58 57 48 58  
06 14 01 83 09



— Pièces jointes : —

20191108\_FICHE DECLARATIVE\_UNELO\_SEIGNOSSE\_SIGNÉ.pdf

1,3 Mo

Capture d'écran 2018-05-04 à 16.12.48.png

174 Ko

